



Propriétaire victime de voisins bruyants et calomnieux

Par **bernard33**, le **10/07/2011 à 20:42**

Je suis propriétaire d'un appartement depuis plus de 20 ans dans le même immeuble (ancien, très mal insonorisé).

De ce fait, je subis des nuisances sonores quotidiennes de tous mes voisins alentours (dessus, dessous, sur 3 étages), quels que soient les occupants successifs.

J'ai essayé de régler cela à l'amiable en allant les voir, mais cela a empiré, ils se sont même montrés arrogants et dans le déni.

Comme j'ai été excédé des bruits permanents au dessus et en bas, j'ai parfois crié de se taire ou tapé pour qu'ils s'arrêtent.

Après quoi, j'ai entendu qu'ils voulaient se liguier contre moi en créant "une plainte collective chez un huissier en déposant chacun des plaintes (ou mains courantes?) à la police, et ensuite les accumuler pour faire un dossier contre moi visant à m'expulser".

Ayant déjà eu des problèmes avec de précédents propriétaires bruyants, j'ai déposé des mains courantes ainsi qu'eux en repréailles contre celles-ci. Est-ce utilisable par ces nouveaux voisins multiples contre moi?

Depuis un an, j'habite chez ma compagne, donc n'ai causé aucun trouble.

Je repasse environ une fois par semaine chez moi en journée prendre mon courrier.

Lors de ma dernière visite éclair, n'étant pas là depuis 1 an, je pensais toute cette cabale contre moi oubliée (jamais encore eu de trace de celle ci, juste entendu des voisins évoquer devant moi qu'ils allaient le faire en me traitant de "fou et d'hystérique"). Que faire contre ces calomnies, sont elles utilisables contre moi?

Et pourtant, j'ai entendu sur le palier une voisine aller chez les voisins du dessus en disant: "... j'ai appelé la police, comme ça c'est fait...". J'en ai conclu qu'il s'agissait de moi (alors que je ne faisait aucun bruit) et qu'ils étaient en train de continuer à chercher à instruire un dossier (Bidon) contre moi.

Si les voisins se liguient contre moi pour déposer des mains courantes à la police, même durant mon absence depuis ces mois, et donc de faux témoignages collectifs, que faire?

Je vous assure que je suis très calme, et justement cherche également simplement un calme environnant, sans plus. Juste victime de voisins bruyants qui se liguient contre moi car je m'oppose à leur incivilité collective.

Qu'ont ils comme levier, que faire pour me protéger et créer un dossier de défense implacable?

Que puis-je faire pour anticiper d'éventuelles "poursuites, expulsions, plaintes collectives, réquisition de logement..."?
Ces actions contre moi seraient elles légales?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **10/07/2011 à 20:46**

Les mains courantes, les leurs, les vôtres n'ont aucune valeur.

La police est venue ?

Par **bernard33**, le **10/07/2011 à 21:04**

Bonjour Domil,
Merci pour votre réponse.

La police n'est jamais venue chez moi (peut être chez eux, mais pas à mon initiative).

Qu'est ce que cela aurait comme conséquence?

Pendant combien de temps des "constats" (de police ou d'huissier) sont ils utilisables?

J'en arrive même à avoir peur que n'étant plus là, pour étayer leurs pseudo-dossiers contre moi, ils en arrivent à appeler la police et demander à un voisin mitoyen de mon appartement, complice, de faire du bruit "à ma place" pour m'inculper...

Cordialement

Par **Claralea**, le **10/07/2011 à 22:17**

La police n'est pas totalement bete non plus ! S'ils la font venir et font du bruit dans un autre appartement, en sonnant chez vous ils verront bien que vous n'etes pas là et que les bruits n'emanent pas de chez vous non plus.

Apparemment vu ce que vous dites, ce ne sont pas des murs mais des feuilles à cigarettes que vous avez. Pourquoi ne pas vendre et aller ailleurs, là où c'est calme, car vous ne pouvez vous defendre contre tout un immeuble qui vit les memes nuisances sonores que vous.

Parce que vous dites que vous leur "criez" de se taire, et ils vous entendent ? C'est vraiment tres tres mal insonorisé !